

INFO DTN n° 47

LISTE ESPOIRS 2023

La liste espoirs 2022, comme toutes les autres listes de haut niveau a été officialisée le 1^{er} janvier de cette nouvelle année¹. L'année civile est la nouvelle temporalité des mises en liste. Il n'y aura donc plus de mise en liste au 1 novembre de chaque année.

Lors de cette nouvelle année 2022, nous devons conduire l'organisation de la liste espoirs 2023. Les perspectives de cette nouvelle temporalité vont amener quelques changements. Nous ne mettrons plus en place les tests PASS au mois de mars de chaque année pour une mise en liste 9 mois plus tard. Sportivement, cela n'a pas de sens.

Aussi, afin d'améliorer l'évaluation, la fiabilité et la reproductibilité de nos tests, nous allons réduire le nombre de site, pour concentrer nos moyens. Notre objectif est de réunir l'ensemble des sportifs.ves sur 2 sites.

Les conséquences pour la campagne 2022 – Mise en liste espoirs 2023 :

1.1 Les U14 – né.e en 2009-2010-2011.

La détection du potentiel de ces jeunes continue de se faire par des experts de terrain (entraîneurs de clubs, pôle espoirs, EN, CTR...). Les CTR proposeront la liste des jeunes de leur région pour les tests PASS qui auront lieu les 24 et 25 septembre 2022. Cette liste sera ensuite validée et harmonisée au niveau national. Toutes les épreuves pour les U14 restent inchangées. Cette liste devra être envoyée à nlaly@ffck.org et mlaplaine@ffck.org avant le 31.08.2022.

1.2 Les U17 – né.e en 2006-2007-2008.

La mise en liste espoirs continuera de se faire en deux temps, les tests PASS et l'épreuve disciplinaire permettant d'établir la note spécifique (Coef 6). Sauf que cette année, les sportifs.ves réaliseront d'abord leur épreuve spécifique, puis dans un second temps les tests PASS les 24 et 25 septembre 2022. En ce moment, les disciplines travaillent sur le mode d'évaluation spécifique (Compétition de référence et/ou classement). Pour la fin février 2022 ou début mars, nous vous communiquerons les épreuves spécifiques pour chaque discipline ainsi que les barèmes. A l'issue de ces épreuves spécifiques, une liste de sportifs.ves autorisés à participer aux tests sera établie et publiée courant du mois d'août 2022. Seul ces sportifs.ves pourront participer aux tests des 24 et 25 septembre 22.

¹ Vous pouvez retrouver cette information sur le site du ministère des sports.

1.3 Les U18 – né.e en 2005

Pour les U18, les sportifs.ves nés en 2005, dernière année U18 ou junior 2 en 2023, seule la performance spécifique servira à la mise en liste. Tout comme pour les U17, chaque discipline travaille actuellement pour identifier l'épreuve et/ou le classement de référence qui permettra d'établir la liste espoirs 2023. Cette information sera communiquée fin février 2022.

1.4 Le Paracanoë

Le paracanoë a une stratégie singulière directement piloté par le directeur de la performance, Rémi GASPARD et son adjoint paracanoë, Eric LELEUCH. Les sportifs.ves paracanoë désirant s'inscrire dans un programme d'accession vers le haut niveau sont invités.es à se rapprocher du directeur de la performance qui vous précisera les programmes relèves et transfert de talent.

COMPLEMENTARITE DU SYSTEME D'ENSEIGNEMENT ET DE DETECTION DE LA FFCK

Afin de donner du sens entre le programme d'enseignement de la fédération (Pagaies couleurs) et son système de détection (les tests PASS) un niveau pagaies couleurs sera demandé pour s'inscrire aux tests PASS.

Les U14 devront avoir au minimum une pagaie verte et les U17-U18 devront posséder à minima la pagaie bleue dans au moins une discipline.

L'enjeu est double, créer du lien et engager les clubs dans l'utilisation des référentiels Pagaies Couleurs pour la formation des sportifs.ves, ces référentiels ayant été révisés par les référents nationaux élus et techniciens des disciplines sportives.

REFLEXION SUR L'EVOLUTION DES EPREUVES ET DES BAREMES DES TESTS PASS

En parallèle de la campagne test PASS 2022, une réflexion sera menée pour questionner les tests actuels : nature et intérêt des épreuves, barèmes de notation... Cela n'implique pas de changement pour cette année.

Les épreuves actuelles et les barèmes sont quasi identiques depuis 2005. L'objectif de cette réflexion est de questionner ce système afin de voir si des modifications et/ou ajustements sont nécessaires.

Camille RICHER, CTS placé auprès de la FFCK, dans le cadre de ses missions nationales sera le coordinateur de cette réflexion. En plus de ses missions de CTR Bretagne, en 2022, ces deux missions nationales auprès du collectif espoirs seront :

- Coordonner la réflexion concernant l'avenir des épreuves et des barèmes des tests PASS.
- Accompagner en préparation physique, les entraîneurs des structures PASS nationales qui accueillent des U15.

Ce travail sera mené en lien avec les chefs de projet jeune pour confirmer les objectifs et exigences du niveau international.

Si à l'issue de ces travaux, des modifications sont opérées, elles ne le seront que pour la campagne de 2023 (mise en liste 2024).

Les CTS (CTR,EN...) et entraîneurs désirant participer à cette réflexion sont invités à se rapprocher de Camille RICHER : cricher@ffck.org .

CAMPAGNE D'ADMISSION DANS LES STRUCTURES PASS – PARCOURS D'ACCESSION DU PPF (Projet performance fédéral)

Dans le nouveau PPF, il y a désormais 2 niveaux de structuration PASS. Le PASS territorial et le PASS national. Les objectifs, comme les cahiers des charges de ces deux niveaux sont quelques peu différents. L'objectif du PASS territorial est orienté sur la dynamique sportive, le recrutement reste à discrétion des structures administratives qui les gèrent². Sur le pass territorial, nous sommes sur une obligation de moyens En revanche, pour le PASS national³, l'objectif est plus précis par rapport à la contribution à la performance.

² Se référer au cahier des charges PASS territorial en annexe de cette info DTN.

³ Se référer au cahier des charges PASS national en annexe de cette info DTN.

Le recrutement est donc soumis à la commission nationale d'admission. Sur le pass national, nous sommes sur une obligation de résultats avec une coordination forte du niveau national.

En raison de la nouvelle temporalité, les listes espoirs sur l'année civile et le recrutement dans les structures sur l'année scolaire, la campagne d'admission en structure PASS nationale sera comme l'an dernier conduite directement par les structures qui soumettront leur liste d'admission à la commission nationale d'admission.

La date de retour des fichiers d'admissions sera le 2 mai et la commission nationale se déroulera le 10 mai 2022. Vous trouverez en pièce jointe de cette info DTN, le fichier Excel à nous renvoyer. Merci d'avance de respecter les champs à remplir et la mise en page afin d'éviter un travail administratif fastidieux. Les listings de propositions d'admission sont à renvoyer à nlaly@ffck.org et mlalplaine@ffck.org avant la date indiqué ci-dessus.

Démarche pour guider les coordonnateurs.trices des structures PASS National :

- 1- Les attendus du cahier des charges sont à prendre en compte.
- 2- A partir de la liste des sportifs.ves inscrits sur la structure lors de cette saison 2021-2022, le coordinateur.trice identifiera les sportifs.ves à travers les 4 propositions de situations :
 1. **Maintien** dans la structure.
 2. **Sortie** de la structure (soit par rapport à l'âge soit par en raison d'un manque de résultats ou d'implication dans le projet de HN)
 3. **Entrée** dans la structure.
 4. **En attente de résultats** (soit par rapport à une liste complémentaire soit en attente de résultats sportifs ultérieurs dans la saison).

Pourront être maintenus ou entrés sur la structure les sportifs.ves des catégories U15 et U18 né.e en 2006.

En revanche, les U18 né.e en 2005 pourront être maintenu dans la structure mais ne pourront pas intégrer sauf dérogation de la commission nationale d'admission.

L'objectif pour les sportifs.ves nés.es en 2004 et avant est de rapidement intégrer le collectif France. Par leurs résultats ou au sein des projets spécifiques qui sont mis en place⁴.

PROGRAMME D' ACTIONS U15 – U18

Pour les disciplines slalom et sprint, courant février ou début mars dernier délai sera diffusé un récapitulatif des programmes proposés. Un travail est actuellement mené avec les R1 jeunes de chaque collectif pour préciser ces programmes 2022.

Pour les autres disciplines, il faut se rapprocher du manager qui sera à même de préciser le programme d'actions 2022 pour la discipline dont il a la charge.

⁴ Se référer au document collectif France lors de sa sortie.

STAGE NATIONAL U15

Le stage National U15 est une nouvelle fois programmé aux vacances d'automne. Nous ne pouvons vous confirmer les dates exactes à ce jour car des arbitrages doivent être faits par rapport aux réservations sur cette période déjà très réservée depuis le début décembre 2021.

A ce jour 2 options sont possibles :

- 1- Du 22 au 26 octobre 2022
- 2- Fin de la seconde semaine des vacances scolaire.

Nous mettons tout en œuvre pour que le stage s'organise du 22 au 26 octobre, mais pour des raisons indépendantes de notre volonté, nous ne pouvons pas encore vous le garantir. Dès que nous serons certains des dates, nous reviendrons vers vous pour vous communiquer cette information.

ACADEMIE DES ENTRAÎNEURS

L'académie des entraîneurs a vu le jour en mai 2021. Ce dispositif d'accompagnement concerne les disciplines Olympiques (Slalom-Sprint), avec un effectif d'environ 5 entraîneurs par discipline. La liste des entraîneurs invités à intégrer cette académie est proposée par l'équipe d'encadrement et le chef de projet stratégie Espoirs, Nicolas LALY puis est ensuite validée par le DTN. En mai dernier, un premier regroupement a été organisé à Vaires-sur-Marne afin d'affiner la stratégie et les besoins de cette académie. Elle a deux objectifs principaux :

- 1- Jeunes Entraîneurs.es : Accompagner des jeunes entraîneurs de sprint ou de slalom pour identifier leurs besoins et les accompagner dans le développement de leurs compétences.
- 2- Entraîneurs.es de jeunes : Capitaliser sur l'expérience d'entraîneurs.es ayant développés.es des compétences dans l'encadrement, dans l'entraînement des jeunes pour nous faire progresser collectivement dans la prise en compte de ces jeunes sportifs.ves.

A ce jour, le slalom a déjà commencé un programme d'échange et de rencontre. Le Sprint est dans une temporalité un peu décalée suite aux changements de staff équipe de France. L'académie des entraîneurs est coordonnée par Nicolas LALY. Pour chaque discipline, deux R1, expert de la discipline, ont été missionné pour animer cette académie. Il s'agit de :

- Vincent REDON pour le slalom.
- Nicolas PARGUEL pour le sprint.

A terme, suite aux échanges et initiatives mises en place, l'objectif de l'académie est de produire de la documentation. La forme reste encore à déterminer à ce jour. L'année 2022 va nous permettre d'avancer concrètement et d'affiner la stratégie de diffusion.

Chaque R1 disciplinaire travaille en lien avec le R1 jeune de la discipline afin qu'il y ait du sens entre l'action de l'académie et les équipes de France. Les R1 disciplinaires de l'académie et les R1 jeunes des équipes de France travaillent en ce moment pour affiner les groupes d'entraîneurs pour chaque discipline.

Enfin, nous travaillons actuellement pour connecter l'académie des entraîneurs à l'EF3 (entraîneur fédéral 3). L'EF3 certifie des entraîneurs experts qui ont suivi un programme d'accompagnement. L'académie est un terrain propice pour cet accompagnement. Une réunion de coordination entre le haut niveau et le service formation a permis d'acter ce fonctionnement. Nous travaillons désormais à sa mise en place.

LIEN ENTRE LES FORMATIONS FEDERALES ET LES STRUCTURES DU PROJET DE PERFORMANCE FEDERAL

Dans la continuité de la connexion entre le haut niveau et le service formation, il est convenu de lier la filière de formation fédérale (entraîneur fédéral 1,2 et 3) avec le projet de performance fédéral. Ainsi, les structures du programme d'excellence et du PASS national vont être mises à contribution :

- 1- Chaque structure du PASS national, sous la houlette de son coordonnateur et en lien avec le service formation devra mettre en place une formation EF1 chaque année. La mise en place de l'EF1 fera partie des indicateurs lors de l'évaluation des structures.
- 2- Chaque structure du Programme d'excellence (les pôles France) devra mettre en place une formation EF2 chaque année.

Les coordonnateurs.trices de ces structures peuvent à se rapprocher du service formation pour la mise en place pratique de ces sessions de formation, entraîneur fédéral.

Vos interlocuteurs sur ce dossier sont : Pierre DEVAUX pour le service formation et Nicolas LALY pour le haut niveau.

ANNEXE 1 – CAHIER DES CHARGES POUR LES STRUCTURES D’ACCESSION PASS NATIONAL

Pour ces foyers de performance, l’Agence nationale du sport est sur une double exigence : une obligation de moyens et une obligation de résultat.

Domaine	Action	Attendus Accession nationale
Sportif	Recrutement de la structure sur le programme d’accession : pérenne et cohérente avec les ambitions	<ul style="list-style-type: none"> - Chaque année : <ul style="list-style-type: none"> o Au moins 50% en liste espoir ou SHN avec un minimum de 6 athlètes listés o Au moins 50% des athlètes listés sont dans une discipline olympique et paralympique o Au moins 40% de féminines o Un taux minimum de renouvellement moyen de 20% sur l’olympiade o Recrutement diversifié (plusieurs clubs) pilotés dans le cadre de la commission nationale d’admission de la DTN
	Performance des sportifs au niveau national (championnats de France et classements nationaux dans les différentes catégories d’âge)	<ul style="list-style-type: none"> - Sur l’olympiade : <ul style="list-style-type: none"> o Au moins 8 athlètes accèdent au « top 10 » sur un championnat de France de leur catégorie d’âge
	Performance des sportifs au niveau international (échéances internationales majeures catégories d’âge)	<ul style="list-style-type: none"> - Sur l’olympiade : <ul style="list-style-type: none"> o Au moins 6 athlètes sélectionnés en Equipe de France sur l’olympiade o Au moins 2 athlètes accédant dans le « top 10 » sur une échéance majeure internationale de leur catégorie d’âge.
	Amélioration des facteurs de performance (Physiques, Technique, Mental, ...)	<ul style="list-style-type: none"> - S’engager dans la dématérialisation du suivi de l’entraînement des athlètes afin d’établir des bilans nationaux de progression
	Programme d’actions (stages et compétitions) pour le programme d’accession : pérenne et cohérente avec les ambitions	<ul style="list-style-type: none"> - Au moins 15 heures par semaine au moins 37 semaines par an (période scolaire) - Proposition d’un programme d’actions incluant les weekends et des actions sur les périodes de vacances scolaires. - Participation sur les compétitions nationales servant de sélection / détection des athlètes - Participation sur les compétitions internationales jeunes (ECA Junior Cup, régate internationales, ...)

Domaine	Action	Attendus Accession nationale
Fonctionnement	Qualité, disponibilité et pérennité des entraîneurs et experts engagés sur le programme d'accession	<ul style="list-style-type: none"> - 1 entraîneur identifié pour chaque groupe de 8 à 12 athlètes devant couvrir au moins 70% des séances faites par le groupe - Un collectif d'entraîneur permettant d'assurer un encadrement sur toutes les séances d'entraînements programmées - Diplôme : au moins niveau IV, permettant l'encadrement des disciplines accueillies sur la structure. EF 2 et perspective vers EF 3 - Offre de formation continue dans les domaines de la performance
	Qualité du suivi médical	<ul style="list-style-type: none"> - Respect des exigences légales relatives à la SMR et à la lutte contre le dopage.
	Qualité des services d'optimisation de la performance (nutritionniste, kiné/ostéo, suivi psychologique, ...)	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en œuvre d'une offre de soins disponible à proximité : médecin référent, vacations de kinésithérapie, suivi psychologique... selon les besoins. - Travail collaboratif entre les expertises extérieures et l'entraîneur.
	Qualité du suivi scolaire	<ul style="list-style-type: none"> - Une liaison régulière avec les établissements scolaires est établie par une personne référencée sur la structure - Participation aux conseils de classe - Une méthode d'éducation à distance est souhaitable (cours dématérialisés, CNED, collaboration avec le corps enseignant ou d'autres élèves) - Un engagement pour 100% de réussite aux BAC et 100% de passage en classe supérieure (avec l'idée de conserver le niveau scolaire lors de l'entrée dans le programme)
	Aménagement de l'emploi du temps	<ul style="list-style-type: none"> - Les aménagements d'emploi du temps permettent la répartition des 10 à 15 heures d'entraînement (hors weekend) avec une alternance de journée avec 1 ou 2 plages distinctes d'entraînement - Proposition de cours de soutien disponible en fonction du degré d'aménagement des emplois du temps et des besoins des athlètes
	Capacité et conditions d'hébergement et de restauration	<ul style="list-style-type: none"> - Hébergement et restauration de qualité avec une organisation cohérente en fonction du profil des athlètes - Proposition d'un accompagnement de « vie » hors temps scolaire, d'entraînement et d'hébergement
	Qualité et disponibilité des équipements sportifs : cohérente avec l'objectif du programme d'accession	<ul style="list-style-type: none"> - Installations nautiques adaptées à la pratique de la ou des disciplines préparées - Salle de musculation - Equipements de PPG diversifiés (natation, course à pied, crossfit, ...) - Espace de récupération - Vestiaire filles, vestiaire garçons, vestiaire cadres.

Domaine	Action	Attendus Accession nationale
Financier	Coût de fonctionnement adapté : cohérent au regard des prestations	- Analyse individuelle et contextualisée
	Tarifs d'accession annuels pour les familles ne sont pas un frein à l'entrée dans le programme	- Analyse individuelle et contextualisée - Définir la cotisation annuelle et la partie hébergement / restauration
	Budget de la structure équilibré	- Engagement du responsable de la structure de l'équilibre et de la pérennité du modèle financier sur l'ensemble de la période du PPF 2021/2024
	Diversité des sources de financement de la structure	- Analyse individuelle et contextualisée - Le fonctionnement de la structure est pérenne grâce aux fonds propres et aux partenaires locaux - L'investissement potentiel du niveau national par l'ANS crée une valeur ajoutée pour une montée en puissance sportive

Domaine	Action	Attendus Accession nationale
Maillage	Contribue aux objectifs du projet de performance fédéral	- La structure répond aux attendues de performance lors des bilans annuels et triennaux - La structure est active dans la mise en place du projet de performance fédéral et contribue activement au maillage sur le territoire
	Engagement dans un travail collaboratif au service de la progression des athlètes et des entraîneurs	- Actions conjointes avec d'autres clubs locaux, et d'autres structures d'accession nationale - Participation des entraîneurs identifiés aux regroupements nationaux et aux sollicitations pour les équipes d'encadrement des équipes de France (20j) - Fonctionnement en lien étroit avec la structure PEX de proximité

ANNEXE 2 – CAHIER DES CHARGES POUR LES STRUCTURES D'ACCESSION PASS TERRITORIAL

Pour ces foyers de performance, l'Agence nationale du sport et la direction technique nationale sont sur une simple exigence : une obligation de moyens. L'enjeu est de reconnaître la dynamique sportive présente sur un territoire au service de la performance globale d'une discipline et/ou d'athlètes.

Domaine	Action	Attendus Accession territoriale
Sportif	Alimentation de la structure sur le programme d'accession : pérenne et cohérente avec les ambitions	<ul style="list-style-type: none"> - Groupes de 8 à 12 jeunes locaux, régionaux engagés dans une démarche compétitive et visant le meilleur niveau national (dont au moins 30% de U15) - Dynamique permettant d'accompagner des athlètes en transition entre le programme PASS et PEX. - Dynamique territoriale de dimension nationale pour attirer les meilleurs athlètes nationaux dans une discipline reconnue de haut niveau ministériel
	Performance des sportifs au niveau national (championnats de France et classements nationaux dans les différentes catégories d'âge)	<ul style="list-style-type: none"> - Logique de progression sur un championnat de France de leur catégorie d'âge
	Performance des sportifs au niveau international (championnats de France dans les différentes catégories d'âge)	<ul style="list-style-type: none"> - Logique de participation aux compétitions internationales ouvertes
	Amélioration des facteurs de performance (Physiques, Technique, Mental, ...)	<ul style="list-style-type: none"> - Sur l'olympiade 60% des athlètes du groupe présentés en Test PASS sont admissibles sur les tests PASS - Accès aux infrastructures permettant un travail de PPG
	Programme d'actions (stages et compétitions) pour le programme d'accession : pérenne et cohérente avec les ambitions	<ul style="list-style-type: none"> - 8 à 15 heures par semaine au moins 37 semaines par an (période scolaire) - Proposition d'un programme d'actions incluant les weekends et les périodes de vacances scolaires. - Participation sur les compétitions nationales

Domaine	Action	Attendus Accession territoriale
Fonctionnement	Qualité, disponibilité et pérennité des entraîneurs et experts engagés sur le programme d'accession	<ul style="list-style-type: none"> - 1 entraîneur identifié pour chaque groupe de 8 à 12 athlètes - Formation EF1/EF2/EF3 permettant l'encadrement des disciplines accueillies sur la structure - Offre de formation continue dans les domaines de la performance
	Qualité du suivi médical	<ul style="list-style-type: none"> - Respect des exigences légales relatives à la SMR et à la lutte contre le dopage
	Qualité des services d'optimisation de la performance (nutritionniste, kiné/ostéo, suivi psychologique, ...)	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en œuvre d'une offre de soins disponible à proximité : médecin référent, vacations de kinésithérapie, suivi psychologique... selon les besoins.
	Qualité du suivi scolaire	<ul style="list-style-type: none"> - Une liaison régulière avec les établissements scolaires est établie par une personne référencée sur la structure - Participation aux conseils de classe
	Aménagement de l'emploi du temps	<ul style="list-style-type: none"> - Aménagement d'emploi du temps en cohérence avec les besoins d'entraînement
	Capacité et conditions d'hébergement et de restauration	<ul style="list-style-type: none"> - Optionnel
	Qualité est la disponibilité des équipements sportifs : cohérente avec l'objectif du programme d'accession	<ul style="list-style-type: none"> - Installations nautiques adaptées à la pratique de la ou des disciplines préparées - Salle de musculation / PPG - Vestiaire filles, vestiaire garçons, Vestiaire et espace de travail cadres

Domaine	Action	Attendus Accession territoriale
Financier	Coût de fonctionnement adapté : cohérent au regard des prestations	Analyse individuelle et contextualisée
	Tarifs d'accession annuels pour les familles ne sont pas un frein à l'entrée dans le programme	Analyse individuelle et contextualisée
	Budget de la structure équilibré	Engagement du responsable de la structure de l'équilibre et de la pérennité du modèle financier sur l'ensemble de la période du PPF 2021/2024
	Diversité des sources de financement de la structure	- Analyse individuelle et contextualisée - Le fonctionnement de la structure est pérenne grâce aux fonds propres et aux partenaires locaux

Domaine	Action	Attendus Accession territoriale
Maillage	Contribue aux objectifs du projet de performance fédéral	1) Intégrée dans la politique de haut niveau du CRCK 2) Contribue au rayonnement du territoire au travers de la formation des jeunes et/ou d'une discipline 3) Participe à l'accompagnement des athlètes nationaux permettant de contribuer à la densité du niveau de compétitivité de notre animation nationale
	Engagement dans un travail collaboratif au service de la progression des athlètes et des entraîneurs	1) Rayonne sur le territoire local 2) Est moteur dans l'animation régionale du haut niveau

Cette notion de foyer de performance « accession territoriale » étant nouvelle et en construction, le cahier des charges pourra être retravaillé annuellement afin de contribuer à la culture sportive des foyers concernés en lien avec l'Agence nationale du sport.